

COMMUNIQUE AGREMENT ACHETEURS DE CAFE-CACAO CAMPAGNE 2021-2022

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer en qualité d'acheteur de café/cacao au titre de la campagne 2021-2022, à constituer leur dossier de demande d'agrément.

La liste des pièces à fournir est disponible dans les Délégations Régionales (Abidjan, Abengourou, Aboisso, Agboville, Bongouanou, Daloa, Divo, Duékoué; Gagnoa, Man, Soubré, San-Pedro et Yamoussoukro) et sur le site internet : www.conseilcafecacao.ci.

La procédure se décompose comme suit :

- 1. L'identification préalable des acheteurs, de leurs pisteurs, de leurs installations, et de leurs équipements par les Délégués Régionaux du Conseil du Café-Cacao en collaboration avec le Comité Départemental de Suivi (CDS);
- 2. Les frais de dossier fixés à cent mille cent francs (100 100) CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte N° n°01001 120073163003 19, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement de ce montant. Le paiement des frais de dossier est non remboursable.
- 3. Le dépôt du dossier complet de demande d'agrément (pièces à fournir + bordereau de versement ECOBANK) se fera du mardi 1^{er} juin 2020 au vendredi 30 juillet 2021 au siège du Conseil du Café-Cacao, sis à l'Immeuble CAISTAB au 17^{ième} étage au secrétariat du Directeur chargé des Délégations Régionales et de la Commercialisation Intérieure, aux jours ouvrés de 07 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés et traités.

Pour toute informations complémentaires, veuillez prendre contact avec Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

• Tel: (+225) 20 25 69 80/ (+225) 20 20 27 91

La Direction Générale